

Urbanisme

Ce service est chargé de la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain de la ville. Il participe à la requalification des espaces publics ou des bâtiments communaux. Il réalise des études d'urbanisme pour l'intégration des nouvelles constructions publiques ou privées dans leur environnement architectural.

Ce service accueille les habitants d'Epernay pour leurs dépôts de dossiers d'urbanisme. Les pétitionnaires sparnaciens ayant un projet de construction, d'extension ou de travaux devront se présenter à l'Hôtel de Ville pour déposer leur dossier auprès des agents en charge de l'application du droit des sols. Ils recevront alors un récépissé de dépôt.

Toutes les explications concernant les procédures d'urbanisme (formulaires CERFA, pièces à fournir, délais d'instruction) sont par ailleurs disponibles sur le site internet www.service-public.fr rubrique Logement/ Urbanisme.

Prendre rendez-vous :

Vous souhaitez rencontrer un agent de la Ville pour vérifier la complétude d'un dossier, avoir des informations sur les procédures d'urbanisme, ou faire un point sur une demande en cours ?

[> Prenez rendez-vous en ligne](#)

Demander un rappel téléphonique :

Votre demande concerne une information rapide sur un dossier en cours, une précision sur un formulaire, une demande de rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France ou l'Architecte Conseil de la Ville, une précision sur les demandes de subventions ?

[> Prenez rendez-vous en ligne](#)

Coordonnées

7 bis, avenue de Champagne

Hôtel de Ville

51200

Epernay

Liens utiles

[Formulaire contact](#)

[Prenez rendez-vous en ligne](#)

[Demander un rappel téléphonique](#)